



Demande de renseignements suite décès de mon concubin

Par **ROUYER_old**, le **20/09/2007** à **15:18**

Ayant acheté une voiture d'occasion aux environs de 1998 avec mon concubin dont j'ai eu un enfant né en 1988, J'aidait financièrement à l'achat, mon défunt concubin décédé en l'an 2000, étant divorcé en premier mariage avec 2 enfants, vu que je continuais à régler l'assurance et l'entretien après son décès, ma question est la suivante:
Quels sont mes droits sur ce véhicule, sachant que c'est certainement pour finir à la casse, vu les réparations ?
Merci de me répondre.

Par **maitreiledefrance_old**, le **24/09/2007** à **19:35**

bonsoirrrrrétant en situation de concubinage, le véhicule est en indivision, moitié chacun